

**PROCÈS-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du JEUDI 06 MARS 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le 06 mars à 20h le Conseil Municipal de Civrieux d'Azergues, régulièrement convoqué le 28/02/2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme Marie-Pierre TEYSSIER, Maire.

Présents : Mme Marie-Pierre TEYSSIER, Mme Isabelle ADELIN, M. Olivier PASQUAL, Mme Nadine MICHON, Mme Françoise BRESSON, Mathieu DESBAT, M. Alain NODIN, M. Jean-Baptiste PAULIN, Mme Brigitte BOURGEAY, M. Loïc BOUCHARD, M. Pierre-Jean LIOBARD,

Absents excusés : Mme Laëtizia PONGE (donne pouvoir à Olivier PASQUAL)
Mme Marie-Charlotte HÉRITIER (pouvoir donné à Brigitte BOURGEAY)
Mme Sandrine VÉNÉRUSO (donne pouvoir à Nadine MICHON)
M. Jérôme ÉCOCHARD (donne pouvoir à Marie-Pierre TEYSSIER)
M. Aymeric TEVISSEN (donne pouvoir à Loïc BOUCHARD)

Nombre de conseillers en exercice : 16

présents : 11

votants : 16

Secrétaire de séance : Mme Nadine MICHON

Mme le Maire met au vote l'approbation du Procès-Verbal de la réunion du 21 février 2025. Après vote, ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité et pourra être mis en ligne et à la disposition du public selon les nouvelles règles de diffusion des séances du conseil municipal.

Mme le Maire met en délibéré les points inscrits à l'ordre du jour :

FINANCES : BUDGET COMMUNAL

① APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Mme le Maire rappelle qu'à compter de l'exercice 2024, les comptes et résultats de l'année sont votés au travers d'un seul et unique document appelé le CFU (compte financier unique).

Les années précédentes, le conseil municipal était amené à voter le compte administratif dans un 1^{er} temps puis le compte de gestion de gestion du Trésorier Principal dans un 2^e temps. Ceux-ci devaient être strictement concordants. À compter de l'exercice 2024, ces 2 documents sont réunis en 1 seul et unique état : le CFU.

Ainsi, le CFU 2024 de la commune présente les lignes budgétaires suivantes :

➔ **SECTION de FONCTIONNEMENT :**

DÉPENSES			%
Chapitre 011	Charges à caractère général	418 763.29 €	31 %
Chapitre 012	Charges de personnel et frais assimilés	730 113.34 €	55 %
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	168 883.29 €	13 %
Chapitre 66	Charges financières	16 946.02 €	1 %
Chapitre 67	Charges spécifiques	150.00 €	0 %
Chapitre 68	Dotations amortissements provisions	45.23 €	0 %
	Total	1 334 901.17 €	
	EXCÉDENT 2024 à reporter/2025	703 229.94 €	
	Total	2 038 131.11 €	100 %
RECETTES			%
Chapitre 2	Report excédent fonctionnement 2023	173 167.51 €	9 %
Chapitre 013	Atténuations de charges	41 321.00 €	2 %
Chapitre 70	Produits des services	115 387.81 €	6 %
Chapitre 73	Impôts et taxes	677 016.00 €	33 %
	Fiscalité locale	722 100.20 €	35 %
Chapitre 74	Dotations et participations	128 150.98 €	6 %
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	55 507.61 €	3 %
Chapitre 77	Produits spécifiques	125 480.00 €	6 %
	Total	2 038 131.11 €	100 %

Au cours de la présentation des dépenses de fonctionnement et plus précisément des dépenses engagées dans le chapitre 11 (charges à caractère générales), Mme le Maire souligne que d'importantes dépenses d'honoraires d'avocats ont été nécessaire pour assurer la défense de la commune face aux attaques d'administrés. Plusieurs dossiers ont d'ores et déjà aboutis à une condamnation des demandeurs et à une indemnisation forfaitaire à la commune. Pour d'autres dossiers, le retrait des demandeurs en amont du jugement a donc mis un arrêt au dossier ; cependant, ces dossiers ont malgré tout généré des charges d'honoraires pour la commune.

➔ **SECTION d'INVESTISSEMENT :**

DÉPENSES			%
Chapitre 041	Opérations patrimoniales	9 574.81 €	3 %
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	233 544.21 €	56 %
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	15 100.51 €	4 %
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	156 568.73 €	37 %
Chapitre 23	Immobilisations en cours	- €	
	Total	414 788.26 €	
	EXCÉDENT 2024 à reporter/2025	151 200.61 €	
	Total	565 988.87 €	100 %

RECETTES			%
Chapitre 001	Report excédent investissement 2023	82 312.41 €	15 %
Chapitre 040	Opération d'ordres	125 480.00 €	22 %
Chapitre 041	Opérations patrimoniales	9 574.81 €	2 %
Chapitre 10	Dotations, Fonds divers, réserves	340 104.65 €	60 %
Chapitre 13	Subventions d'investissement	8 517.00 €	1 %
	Total	565 988.87 €	100 %

Pour rappel, au 31/12/2024 les restes à réaliser dépenses se montent à 488 270.50 € et les restes à réaliser recettes se montent à 47 000 €.

Mme le Maire précise que les principaux postes de dépenses d'investissement au titre de 2024 concernent le remboursement des emprunts (56%) et les autres investissements engagés concernent essentiellement des travaux de voirie (11%), le remplacement de divers matériels pour le service technique et aménagements de divers bâtiments communaux (26%).

Elle précise que l'en-cours des emprunts s'élève globalement au 01/01/2025 à 1 887 K€ qui s'échelonne jusqu'en 2039. Pour l'année 2025, le capital à rembourser se monte à 206 K€ et concerne pour la dernière année les échéances des réhabilitations de la maison de l'Europe et de la salle des fêtes. Les échéances toujours en cours concernant l'aménagement de l'espace Verchère, la réhabilitation de la salle des sports et de ses abords.

Mme le Maire se retire pour le vote du compte financier unique 2024.

M. Alain NODIN, conseiller municipal soumet au vote l'approbation de ces résultats.

Après vote, le compte financier unique 2024 du budget communal est approuvé à l'unanimité.

2 AFFECTATION DES RÉSULTATS 2024 – BUDGET COMMUNAL

⇒ Il est proposé **l'affectation des résultats de fonctionnement 2024 (703 229.94 €)** sur le budget primitif 2025 comme suit :

- Report sur le Budget de fonctionnement 2025 :
Compte 002 « Excédents de fonctionnement reporté » pour **253 229.94 €**
- Report sur le budget d'investissement 2025 :
Compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » : **450 000,00 €** afin de couvrir les échéances des emprunts 2025 et autofinancer une partie des investissements.

Mme le Maire souligne l'importance de prévoir la couverture du remboursement des échéances d'emprunt 2025 par report ; cela met en exergue la bonne gestion financière des finances communales.

Après vote, l'affectation des excédents de fonctionnement 2024 tels que présentés ci-dessus a été approuvée à l'unanimité.

⇒ Il est proposé **l'affectation des résultats d'investissement 2024 (151 200.61 €)** sur le budget primitif 2025 comme suit :

- Report sur le Budget d'investissement 2025 :
Compte 001 « Résultats d'investissement » section recettes pour **151 200.61 €**

Après vote, l'affectation des excédents d'investissement 2024 tels que présentés ci-dessus a été approuvée à l'unanimité.

FINANCES : BUDGET ASSAINISSEMENT

1 APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Le CFU 2024 - Assainissement présente les lignes budgétaires comme suit :

➔ SECTION de FONCTIONNEMENT :

DÉPENSES			
Chapitres	Désignation	Réalisé 2024	Pourcentage
Chapitre 011	Charges à caractère général	- €	
Chapitre 42	Dotations aux amortissements	90 512.90 €	100 %
Chapitre 65	Créances admises en non-valeur	- €	
	Sous total	90 512.90 €	100 %
	Excédent 2024 à affecter sur 2025	116 008.01 €	
	Total	206 520.91 €	

RECETTES			
Chapitres	Désignation	Réalisé 2024	Pourcentage
Chapitre 70	Produits des services	134 120.15 €	65%
Chapitre 74	Subventions d'exploitation	10 013.48 €	5%
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	212.40 €	0%
Chapitre 77	Produits spécifiques	10 576.67 €	5%
Chapitre 002	Report résultat de fonctionnement 2023	51 598.21 €	25%
Total		206 520.91 €	100.00%

➔ **SECTION d'INVESTISSEMENT :**

DÉPENSES			
Chapitres	Désignation	Réalisé 2024	Pourcentage
Chapitre 13	Immobilisations incorporelles	- €	
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	21 219.00 €	67%
Chapitre 40	Subventions d'équipement	10 576.67 €	33%
Sous total		31 795.67 €	100.00%
Excédent 2024 à affecter sur 2025		429 678.98 €	
Total		461 474.65 €	

RECETTES			
Chapitres	Désignation	Réalisé 2024	Pourcentage
Chapitre 001	Report excédent Investissement 2023	362 192.75 €	83%
Chapitre 10	FCTVA	8 769.00 €	15%
Chapitre 040	Opération ordre transfert entres sections	90 512.90 €	2%
Total		461 474.65 €	100 %

M. Loïc BOUCHARD précise que sur 2024, seules des études ont été faites pour planifier des travaux sur 2025 concernant la réfection des réseaux rue du cimetière, rue des Verchères, chemin du Pontet et chemin du chêne. Il souligne que parallèlement une étude est en cours pour déterminer le devenir de la station d'épuration compte tenu de sa vétusté.

Mme le Maire se retire pour le vote du compte financier unique 2024.

M. Alain NODIN, conseiller municipal soumet au vote l'approbation de ces résultats.

Après vote, le compte financier unique 2024 du budget assainissement est approuvé à l'unanimité.

2 AFFECTATION DES RÉSULTATS 2024 – BUDGET ASSAINISSEMENT

⇒ Il est proposé **l'affectation des résultats de fonctionnement 2024 (116 008.01 €)** sur le budget primitif 2025 comme suit :

- Report sur le Budget de fonctionnement 2025 :
Compte 002 « Excédents de fonctionnement reporté » pour **116 008.01 €**.

Après vote, l'affectation des excédents de fonctionnement 2024 tels que présentés ci-dessus a été approuvée à l'unanimité.

⇒ Il est proposé **l'affectation des résultats d'investissement 2024 (429 678.98 €)** sur le budget primitif 2025 comme suit :

- Report sur le Budget d'investissement 2025 :
Compte 001 « Résultats d'investissement » section recettes pour **429 678.98 €**

Après vote, l'affectation des excédents d'investissement 2024 tels que présentés ci-dessus a été approuvée à l'unanimité.

FINANCES : BUDGET ANNEXE « Rue Antoine BADARD »

1 APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Le CFU 2024 – Budget annexe présente les lignes budgétaires comme suit :

➡ SECTION de FONCTIONNEMENT :

DÉPENSES			
Chapitre 66	Charges financières	15 087.51 €	100.00%
	Total	15 087.51 €	
	EXCÉDENT 2024 à reporter/2025	0 €	
	Total	15 087.51 €	100 %
RECETTES			
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	15 087.51 €	100.00%
	Total	15 087.51 €	

➔ **SECTION d'INVESTISSEMENT :**

DÉPENSES			
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	406 160.21 €	100%
	Total	406 160.21 €	100%
	EXCÉDENT 2024 à reporter/2025	43 840.79 €	
	Total	450 001.00 €	

RECETTES			
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	450 000.00 €	100%
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	1.00 €	0%
	Total	450 001.00 €	100 %

Pour rappel, ce budget a été ouvert dans le cadre du programme de création d'une nouvelle voirie, rue Antoine Badard, s'assimilant à un lotissement puisqu'une division de parcelle sera nécessaire. Au titre de l'année 2024, seuls les intérêts de l'emprunt ont représenté une charge de fonctionnement et l'acquisition du terrain en dépenses d'investissement.

Mme le Maire se retire pour le vote du compte financier unique 2024.

M. Alain NODIN, conseiller municipal soumet au vote l'approbation de ces résultats.

Après vote, le compte financier unique 2024 du budget annexe « Rue Antoine Badard » est approuvé à l'unanimité.

2 AFFECTATION DES RÉSULTATS 2024 – BUDGET ANNEXE « Rue Antoine BADARD »

⇒ Il est proposé l'affectation des résultats d'investissement 2024 (43 840.79 €) sur le budget primitif 2025 comme suit :

- Report sur le Budget d'investissement 2025 :
Compte 001 « Résultats d'investissement » section recettes pour 43 840.79 €

Après vote, l'affectation des excédents d'investissement 2024 tels que présentés ci-dessus a été approuvée à l'unanimité.

FINANCES COMMUNALES :

VOTE DES TAUX sur les TFB – TFNB – TH sur les logements vacants et résidences secondaires pour l'année 2025

Mme le Maire rappelle les taux appliqués sur l'année 2024 :

	Taux votés pour 2024
Taxe Foncière / Bâti	20.61 %
Taxe Foncière / non Bâti	29.23 %
Taxe habitation résidences secondaires	4.94 %
Taxe habitation sur les logements vacants	4.94 %

Ainsi, chaque commune doit se positionner sur les taux à appliquer sur 2025 concernant la TFB, la TFNB ainsi que la TH applicable sur les résidences secondaires et logements vacants sachant que :

- Soit la même augmentation est appliquée à tous les taux
- Soit elle peut se différencier mais si le taux de TFB ne bouge pas, celui de la TH ne pourra être modifié....

Mme le Maire propose que les taux de 2024 soient reconduits à l'identique pour 2025 et souligne que ces taux n'ont pas subi d'augmentation durant tout le mandat comme s'y était engagée l'équipe municipale.

Elle précise que les taux appliqués sur Civrieux d'Azergues font partie des taux les plus bas constatés sur les communes de la CCBPD alors que la proximité de Lyon pourrait faire supposer le contraire.

Après vote, l'assemblée décide, à l'unanimité, de reconduire les taux appliqués en 2024 sur l'année 2025 pour l'ensemble des taxes.

FINANCES COMMUNALES :

Vote du Taux de Fongibilité délégué au maire dans le cadre de la nomenclature comptable M57

Mme le Maire rappelle que toutes les communes doivent dorénavant appliquer la nomenclature comptable M57 et à ce titre, l'assemblée délibérante est appelée tous les ans à définir la politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Cela signifie que l'assemblée autorise l'exécutif à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, **dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section.**

L'utilisation de cette disposition permet notamment d'amender, dès que le besoin apparaît, la répartition de crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections ; ce qui offre la possibilité de réaliser des opérations purement techniques sans attendre.

Mme le Maire rappelle que si des virements de crédits étaient effectués dans le cadre de cette disposition, l'assemblée en serait informée lors de la session du conseil municipal immédiatement consécutive à cette prise de décision.

Mme le Maire propose que le taux de fongibilité de 7.5% soit reconduit au titre de 2025.

Après vote, l'assemblée accepte à l'unanimité la validation du taux de fongibilité de 7.5% pour l'année 2025.

QUESTIONS/INFORMATIONS DIVERSES

Mme le Maire remercie les élus pour leur engagement et particulièrement les adjoints qui ont su, avec rigueur, contenir les dépenses dans leur domaine de délégation ; ce qui a permis la maîtrise globale des charges face à la hausse du coût des consommations énergétiques mais également à la progression générale des tarifs des fournitures.

Mme le Maire se réjouit de la 5^e position de Civrieux d'Azergues dans le dernier classement des villes et villages où il fait bon vivre dans le Rhône.

→ VOIRIE/ASSAINISSEMENT

M. Bouchard fait un point sur les différents travaux de voirie en cours ou à venir :

- Les travaux chemin de Palayer seront engagés d'ici 2 mois environ
- Les travaux de voie nouvelle Antoine Badard débuteront dans l'été 2025 par la création d'un fond de route permettant, dans un 1er temps, le passage des véhicules. La finalisation définitive reste à être planifiée par la CCBPD.
- Selon le bureau d'étude, les travaux de réfection des réseaux d'assainissement de la rue du cimetière, chemin des Chêne, chemin du Pontet et rue des Verchères seront prioritairement engagés sur 2025.

D'importants travaux seront à prévoir pour la réfection des réseaux d'assainissement de la rue des Ponts (angle route de la vallée) jusqu'à l'intersection de la montée de la Roche. Compte tenu du conséquent budget à envisager, cette dépense sera planifiée sur 2026. Ainsi, M. Nodin ajoute que la pose des 2 demi-plateaux route de la Vallée initialement programmée courant 2025 sera, à fortiori, reportée après ces travaux de réfection.

→ INFORMATIONS DIVERSES :

- L'association Cera et Cetera installera des pièges à frelons asiatiques en collaboration avec les agents du service technique
- Le festival Musiqu'en Mai aura lieu les 24 et 25 mai en partenariat avec le Comité de Jumelage. Un concert aura lieu le samedi soir et diverses attractions seront installées sur le parking de la salle des sports
- Le CME (conseil municipal d'enfants) envisage de mettre en place un concours de gâteaux. Il reste à en fixer la date.

SÉANCE LEVÉE à 20H50

**Secrétaire de séance
Nadine MICHON**



**Mme le Maire,
Marie-Pierre TEYSSIER**



